

5.3 **Charges par destination**

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

5.3.1 **Missions sociales**

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et tiennent compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

L'activité Boutique est fondée sur la vente par correspondance de fournitures concourant à la sensibilisation et à la protection de la nature auprès des sympathisants de l'association ; c'est ainsi que ses charges intégraient auparavant la rubrique relative aux missions sociales car la Boutique est un outil au service des missions sociales de l'association (sensibilisation du public, protection des espaces et des espèces etc.). En application du nouveau règlement ANC 2018-06, seul l'aspect marchand de cette activité est pris en compte et oblige à intégrer 100% de celle-ci dans la rubrique « frais de recherche de fonds ». Cette nouvelle affectation réduit donc fortement en 2020 (vs 2019) la part des ressources consacrée aux missions sociales et gonfle celle affectée aux frais de recherche de fonds. En conservant la même méthode de calcul qu'en 2019, les ressources affectées aux missions sociales de l'association seraient de 80% au lieu de 64%.

5.3.1.1 **Réalisées en France**

Actions réalisées par l'organisme

Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France

5.3.1.2 **Réalisées à l'Etranger**

Actions réalisées par l'organisme

Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger

5.3.2 *Frais de recherche de fonds*

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

En 2020, les frais engagés pour l'activité Boutique sont intégrés dans les frais de recherche de fonds alors qu'ils intégraient dans les exercices antérieurs les missions sociales de l'association en raison de la nature de cette activité.

5.3.2.1 *Frais d'appel à la générosité du public*

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

5.3.3 *Frais de fonctionnement*

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique)

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

5.3.4 *Dotations aux provisions et dépréciations*

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

5.4 *Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

5.4.1 Contribution volontaires (**Produits**) liés à la générosité du public

5.4.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Le poids du bénévolat est très important dans une association comme la LPO, avec l'implication de milliers de bénévoles dans les actions de terrain, à commencer par l'alimentation des bases de données naturalistes qui sont au cœur de l'activité de l'association en matière de connaissance. Cette activité est indispensable pour orienter ses actions et échanger avec les pouvoirs publics sur l'orientation des politiques environnementales. La contribution des bénévoles a ainsi représenté 3,36 M€ en 2020.

5.4.1.2 Prestations en nature

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

5.5 *Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges*

5.5.1 *Aides financières*

5.5.1.1 *Aides Financières*

Une aide financière est

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours
- soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur reverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçues».

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.

Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».


Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges :

- D'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité ; soit 309 K€ en N compte 657

Association LPO
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Montants exprimés en EUR

5.6 Compte d'emploi des ressources

LPO - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ANNEE 2020

 AGIR pour la BIODIVERSITÉ EMPLOIS	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES	Exercice N	Exercice N-1
1 - MISSION SOCIALES *	4 642 429	4 981 464	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	4 566 170	4 915 495	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	4 313 517	4 737 342	1.2 Dons, legs et mécénats		
Les travaux préalables aux actions de protection de la nature	1 538 237	2 050 717	- Dons manuels non affectés	2 292 452	1 757 487
Protection - gestion - espaces - espèces + outils de communication	1 530 744	1 295 128	- Dons manuels affectés	476 674	426 265
Sensibilisation à l'environnement	1 244 537	1 391 496	- Legs, donations et assurance vie non affectés	1 477 677	2 357 740
- Versements à d'autres organismes agissant en France	252 653	178 153	- Legs, donations et assurance vie affectés	0	0
Reversement associations locales LPO			- Cotisations	1 424 770	958 148
Versement fonds de dotation LPO			- Mécénat	622 940	606 021
1.2 Réalisées à l'étranger	76 259	65 969	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement	9 013	9 411			
- Versements à un organisme centre ou d'autres organismes (Birdlife International)	67 246	56 558			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 295 548	791 858			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public - dons et legs					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
Frais de fonctionnement					
TOTAL DES EMPLOIS	5 937 977	5 773 321	TOTAL DES RESSOURCES	6 294 514	6 115 662
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	
5 - REPORTS EN DONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 001 179	296 053	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	665 707	19 592
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	21 065	65 880	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	6 960 221	6 135 254	TOTAL	6 960 221	6 115 662
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	137 085
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	21 065	65 880
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-21 065	-202 965
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

5.7 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

5.7.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	29 025
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	29 025

6 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

6.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 243 K€ en 2020.

7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	47
Employés	161
Total	208